

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- 0 Réclamation : contact@mupras.com
- 0 Prise en charge : pec@mupras.com
- 0 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W21-622394

80912

Optique

A

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule :

9112

Société :

Royal Air Maroc

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

BEN BRIK Laila

Date de naissance :

18-08-1989

Adresse :

135 Bd Oued Sebou. Res Chourk ouffa

Tél. :

0610859294

Total des frais engagés :

469,00 DH

Cadre réservé au Médecin

Dr. Yasser A. El

Professeur de Biologie

24, Av. Omar Ibn Khattab, Appt. N° 10

Agdal-Rabat

Tel: 05 37 68 09 09

Cachet du médecin :

Date de consultation :

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Age:

Enfan

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'adjudant conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je

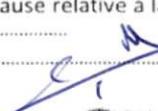
avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

CASABLANCA

Le : 05/08/2021

Signature de l'adhérent(e) :



Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019



# RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
5	7		300	INP : 1111111111 Dr. YASSINE AIT ABBAD Professeur de Dermatologie Omar ibn Khattab, Agdal, Rabat Tél. 05 37 88 09 09

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
DR. YASSINE AIT ABBAD Professeur de Dermatologie Omar ibn Khattab, Agdal, Rabat Tél. 05 37 88 09 09	09/07/01	169,00

## ANALYSES - RADIGRAPHIES

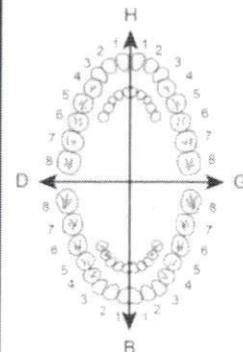
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

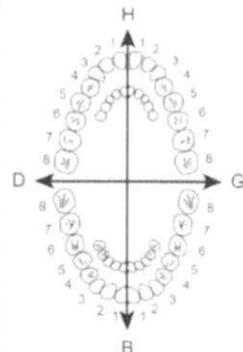
Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

## VOLET ADHERENT

\* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.



## O.D.F PROTHESES DENTAIRES



## DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
	35533411	11433553
B		
G		

(Création, remont, adjonction)  
Fonctionnel Thérapeutique, nécessaire à la profession

CŒFFICIENT  
DES TRAVAUX

MONTANTS  
DES SOINS

DEBUT  
D'EXECUTION

FIN  
D'EXECUTION

CŒFFICIENT  
DES TRAVAUX

MONTANTS  
DES SOINS

DATE DU  
DEVIS

DATE DE  
L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXE

UROST 4 (5<sup>th</sup>)

---

749      11      man  
      11      dist

(x 2mm)

# Dr Yasser AFIFI

Professeur de Dermatologie

Diplômé en Dermatologie Esthétique, Lasers Explorations Fonctionnelles Cutanées

Ancien Professeur à la Faculté de Médecine et au CHU Ibn Sina - Rabat

Résidence Edelwaiss, Imm 24 - Appt 10, Av.Omar Ibn Khattab - Agdal - Rabat - Tél / Fax : 05 37 68 09 09  
INPE : 101101608

Rabat, le : 2021

Male trigae  
207.00  
J meles zinc gel  
288 le du (200)  
32. Av. Omar Ibn Khattab - Agdal - Rabat - Tél / Fax : 05 37 68 09 09  
INPE : 101101608

② 169.00 Papules lèvres  
Ty du 00 (200)  
③ Puractiv lèvres  
Loceryl 200  
H x 200  
Haut -

Dr Yasser AFIFI  
Professeur de Dermatologie  
24, Av. Omar Ibn Khattab, Agdal, Rabat  
Agdal-Rabat  
Tél: 05 37 68 09 09